

Convenu ? Non. Imposé ? Oui

L'Union Locale Solidaires 21 souhaite replacer dans son contexte le déroulement de la manifestation intersyndicale dijonnaise du 6 février 2020 et, notamment, le énième gazage massif qui a eu lieu aux abords de la place de la République.

Pour rappel, depuis de nombreux mois, la préfecture refuse systématiquement les parcours des manifestations déposées par les organisations syndicales. Contrairement aux dires du préfet dans un « tweet » de ce jour, il n'y a eu aucun « parcours convenu », seulement un parcours imposé unilatéralement au dernier moment sans explication et sans avoir rencontré les représentant.es des organisations syndicales concernées. De même, comme ce fut le cas en fin de manifestation du 24 janvier, les gazages sont devenus un rituel préfectoral qui peut même désormais se justifier (sans rire) par la restauration accélérée de la circulation automobile. Face à ce mépris des syndicats, corps intermédiaires démocratiques, notre Union locale a décidé de s'en tenir au parcours déposé, et non à celui imposé.

Dans le cadre du mouvement social actuel sur les retraites, nous tenons à expliquer de nouveau pourquoi ce parcours (qui a déjà été accordé par le passé) a été déposé.

Le parcours revêtait deux symboles importants :

- premièrement, passer devant le TGI pour rejoindre les avocats en lutte contre cette réforme.
- secondement, non sans humour, pour se rendre à la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de soutenir les « patrons » qui souhaitent conserver (uniquement pour les hauts revenus !) un régime de retraite par répartition.

Par ailleurs, le préfet affirme que « les récépissés de déclaration de manifestation ont pour but de garantir la sécurité de tous et de toutes ». Nous en appelons ainsi une nouvelle fois à la responsabilité de la préfecture quant à la sécurisation des parcours de manifestation permettant la garantie du droit fondamental à manifester. Les OS ont régulièrement dénoncé l'amateurisme des services de l'État qui n'ont pas su gérer la circulation sur les parcours de manifestation, créant ainsi les conditions d'une mise en danger de nos concitoyen.nes manifestant.es. Cette manifestation n'a pas fait exception en la matière.

Dans ce contexte de répression généralisée, symptomatique d'un régime politique en dérive autoritaire, l'Union Locale Solidaires 21 réaffirme que les droits de grève et à manifester ne sont pas négociables.